



**International Pharmaceutical Federation  
Fédération internationale pharmaceutique**

**PO Box 84200, 2508 AE The Hague, The Netherlands**

## **DECLARATION DE NORME PROFESSIONNELLE DE LA FIP LE ROLE DU PHARMACIEN ENCOURAGEANT LES PATIENTS A OBSERVER LES TRAITEMENTS MEDICAUX AU LONG COURS**

### **Introduction**

La proportion de patients observant les thérapies au long cours contre les affections chroniques dans les pays développés est de l'ordre de quelque 50 % seulement. Dans les pays en voie de développement, ce taux est encore moins élevé, et reflète probablement l'inégalité des patients devant l'accès à des centres de soins adéquats, supervisés par des professionnels de santé qualifiés.

Le HIV/SIDA, la tuberculose et les maladies non contagieuses – parmi lesquelles les troubles mentaux – représentaient 54 % de toutes les maladies dans le monde en 2001, et l'on estime que ce taux dépassera 65 % en 2020. En conséquence, le fléau des maladies évolue de manière très sensible vers une recrudescence des affections chroniques. Il est prouvé que de nombreux patients souffrant d'affections chroniques éprouvent des difficultés à se conformer aux traitements médicaux qui leur sont prescrits. On constate des problèmes de non-observance du traitement dès qu'un patient doit s'administrer lui-même ses médicaments, y compris à des fins préventives. La non-observance des traitements entraîne une dégradation de l'efficacité des traitements médicaux, et une hausse des frais liés aux soins de santé. On estime que 40 % des cas d'infarctus aigu du myocarde ou des accidents vasculaires cérébraux sont imputables à l'hypertension et, néanmoins, les études démontrent qu'en dépit de la disponibilité de traitements efficaces, moins de 25 % des patients ayant reçu un traitement contre l'hypertension présentent une tension artérielle favorable.

En conséquence, le coût de la non-observance des traitements médicaux, pour le patient, est la présence d'une affection évitable et, dans certains cas, une mort prématurée. Le coût de la non-observance des traitements médicaux, pour les systèmes de soins de santé, est représenté non seulement par les médicaments payés et inutilisés, mais également par les traitements complémentaires dispensables. Dans le cas de maladies contagieuses, la non-observance des traitements médicaux peut accroître la résistance des affections aux médicaments, compromettant significativement les chances de succès des traitements. De nombreuses publications ont démontré que l'évolution du taux de respect des traitements médicaux influe sur l'évolution du coût des traitements. Certaines études démontrent que les investissements initiaux consacrés à des interventions visant à améliorer l'observance des traitements médicaux sont entièrement amortis en l'espace de quelques années, et que les coûts récurrents sont entièrement couverts par les économies réalisées.

Il existe donc de nombreuses raisons justifiant que l'on encourage l'observance des traitements médicaux – des bienfaits sous la forme d'une efficacité accrue des traitements, d'une qualité de vie et d'une sécurité améliorées pour le patient, ainsi que des frais réduits pour toutes les parties prenantes. Il est en effet avéré que le fait d'optimiser l'impact d'interventions visant à promouvoir le respect des traitements médicaux peut avoir, sur la santé de populations, une incidence nettement supérieure à celle de toute amélioration d'un traitement médical spécifique.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les patients ne respectent pas les traitements médicaux au long cours, parmi lesquelles :

- Leurs ressources ne leur permettent pas d'acheter les médicaments dont ils ont besoin.
- L'existence d'expériences ou de croyances personnelles relatives à leurs médicaments, ou aux médicaments en général.
- Problèmes d'effets secondaires ou autres perturbations de leur vie quotidienne, mais également la pression de groupes affinitaires.
- Manque d'informations afférentes à la gravité de leur affection et à l'importance du traitement, ou à la nécessité de suivre le traitement jusqu'à son terme.
- Difficultés d'ordre pratique, telles l'accès à un pharmacien et/ou une pharmacie, et/ou la complexité du traitement médical.
- L'influence, sur le comportement, de la comorbidité et des troubles mentaux et physiques, plus spécifiquement la dépression.
- Défaut de compréhension de la gravité de l'affection.

Il existe toutefois un autre facteur. Les professionnels de santé ont eu tendance à percevoir les médicaments disponibles uniquement sur ordonnance et les médicaments en vente libre comme deux formes de traitement tout à fait distinctes. Cette perception peut avoir été renforcée par l'efficacité accrue des nouveaux médicaments disponibles uniquement sur ordonnance, et par leur utilisation contre des affections qu'un traitement médical ne permettait auparavant pas de soigner correctement. Du point de vue de la personne à laquelle un traitement médical est prescrit, il n'existe aucune distinction de ce type.

A ce jour, les tentatives visant à concrétiser les connaissances scientifiques afférentes à la non-observance des traitements médicaux sous la forme d'une stratégie efficace, susceptible d'améliorer le mode d'utilisation des médicaments, n'ont guère été couronnées de succès. Pour toutes les raisons fournies ci-dessus, toutefois, les pharmaciens et autres professionnels de santé fournissant des services

impliquant un traitement médical doivent, dans le but d'améliorer l'observance des traitements médicaux, mettre tout en œuvre pour aider les patients souhaitant mener leur traitement médical à terme.

Les organisations nationales et internationales doivent veiller à ce que les pharmaciens délivrent des informations de qualité permettant d'inciter les patients à évaluer correctement l'importance de leur traitement, et doivent veiller à ce que cette attitude devienne une norme pour tous les pharmaciens du monde.

### **Définition de « l'observance »**

Il existe une différence significative entre « observance » et « acceptation ». Ce dernier terme implique que l'objectif d'une ordonnance est la conformation du patient aux ordres du médecin. Or, comme l'explique le rapport 2003 de l'Organisation Mondiale de la Santé sur l'observance des traitements médicaux, « la principale différence est que l'observance implique l'approbation des recommandations par le patient. Nous pensons que les patients doivent se comporter en partenaires actifs des professionnels de santé dans le cadre de leurs propres soins, et qu'une communication saine entre le patient et le professionnel de santé est essentielle à une pratique clinique efficace. » L'association Medicines Partnership du Royaume-Uni, dans sa publication « From compliance to concordance », explique également qu'il est très important d'impliquer le patient en tant que partenaire, de même qu'il est essentiel que les professionnels de santé se considèrent mutuellement comme des partenaires et utilisent leurs compétences respectives dans le but d'encourager la participation du patient. C'est dans ce sens que nous utilisons, dans cet exposé, le mot « observance ».

Si, dans toutes les prises de décisions afférentes à la prise de médicaments, les patients se comportent en tant que partenaires des professionnels de santé impliqués dans leurs soins, il est plus probable qu'ils se conformeront au traitement médical prescrit.

Les « modules de principe » visant à améliorer le respect des traitements médicaux, qui reposent sur ceux proposés par l'association Medicines Partnership du Royaume-Uni dans sa publication « Make it a Medicines Partnership Project », sont joints en annexe à cet exposé.

A la lumière des bienfaits pouvant être apportés par une meilleure observance des traitements médicaux prescrits, la FIP formule les recommandations suivantes :

- Les pharmaciens, médecins et autres professionnels de santé doivent considérer leurs patients comme des partenaires dans toutes les décisions afférentes aux traitements médicaux impliquant la prise de médicaments.
- L'observance doit être reconnue comme une partie intégrante du processus de soins cliniques dans son ensemble, et doit donc devenir un sujet central de la formation et l'enseignement pharmaceutique, médical ou infirmier dans les phases fondamentales (estudiantine) et ultérieures.

- Dans chaque pays, une structure de recherche et de développement spécifique au respect des traitements médicaux doit être mise en place dans le but d'identifier et d'aborder les points prioritaires, de développer l'infrastructure requise pour encourager une approche pluridisciplinaire, de promouvoir la recherche et d'impliquer les patients.
- Les problématiques pouvant affecter la prise de médicaments, telles les croyances culturelles et les styles de vie, doivent être enregistrées dans les dossiers des patients.
- Il est impératif d'aborder avec les patients, à chaque fois que l'occasion s'en présente, les problématiques afférentes aux médicaments.
- Les pharmaciens, médecins et infirmiers/infirmières impliqués directement aux côtés des patients doivent veiller à ce que ceux-ci bénéficient d'informations complètes et cohérentes, l'objectif étant d'adapter les informations dispensées à chaque personne.
- Les gouvernements et payeurs tiers doivent reconnaître l'importance des bienfaits découlant du respect des traitements médicaux et refléter cette importance dans leurs politiques, tant au moyen d'encouragements prodigués aux patients que de primes de motivation dans les structures de rémunération des professionnels de santé investis dans la promotion de l'observance des traitements.
- Les gouvernements et les organisations professionnelles doivent mener des campagnes d'information auprès du public afin de promouvoir les bienfaits découlant du respect des traitements médicaux et la nécessité, pour les patients, de s'investir pleinement dans les discussions avec les professionnels de santé concernés afin de garantir l'efficacité maximale des traitements médicaux.
- Les patients à qui des médicaments sont prescrits doivent recevoir des informations par oral, et bénéficier également d'informations écrites aisément compréhensibles.
- Les organisations pharmaceutiques nationales doivent encourager une meilleure observance des traitements médicaux destinés à soulager des affections chroniques :
  - en élaborant et en soutenant des programmes de traitement des affections au niveau pharmaceutique,
  - en élaborant des directives nationales relatives au traitement des affections, ces directives reposant sur des preuves concrètes,
  - en réalisant des enquêtes destinés à évaluer le succès des programmes de promotion de l'observance des traitements médicaux au niveau pharmaceutique,
  - en s'investissant dans la documentation d'interventions de promotion du respect des traitements médicaux réalisées par des pharmaciens,
  - en encourageant les patients à s'assurer que leur historique médical est complet.

Voir document joint – « Modules de principe »